



# Quelles démarches pour inscrire mes enfants à l'école publique ?

## 1/ Je me rends en mairie muni de :

- mon livret de famille
- ma Carte Nationale d'Identité ou mon passeport
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois (eau, électricité, téléphone...)
- mon numéro de CAF et le carnet de vaccination de mon enfant

L'accueil de la mairie me délivre un certificat d'inscription

## 2/ Je prends rendez-vous avec la directrice de l'école, par mail de préférence.

- Solenn Le Roux (école maternelle) - [ecole.0351901b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351901b@ac-rennes.fr) / 02 99 68 86 19
  - Thierry Le Fouillé (école élémentaire) - [ecole.0350483k@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350483k@ac-rennes.fr) / 02 99 68 97 88
- J'apporte le certificat d'inscription que la mairie m'a délivré, le carnet de santé de mon ou de mes enfants et, le cas échéant, le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

## 3/ J'inscris mes enfants, en ligne sur le site de la ville, aux différents services éducation (périscolaire / restaurant municipal / accueil de loisirs.)

- Si je n'ai jamais inscrit mes enfants dans l'un des services «Education» de la ville je remplis un Dossier Unique d'Inscription, que je télécharge sur le site de la mairie, pour recevoir les identifiants de mon compte citoyen.



02 99 23 19 23 - [education@saint-gregoire.fr](mailto:education@saint-gregoire.fr)  
[www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr)



Saint-Grégoire